



ANNEXE : MODALITES SUR LES ELECTIONS

Rappel des statuts :

- Les statuts de l'association prévoient que le Comité Directeur est composé de 3 à 17 membres élus au scrutin secret de l'Assemblée Générale.
- Lors de la dernière Assemblée Générale du club du 23 juin 2025 ont été élus 17 membres pour représenter le Comité Directeur.
- Le renouvellement des membres du Comité se fera par tiers lors de l'Assemblée Générale (hors membres du bureau). Conformément à la décision du Comité Directeur, cinq membres sont sortants cette saison. Il a également été voté de limiter à **3 le nombre de nouveaux membres entrants** lors de cette Assemblée Générale. À l'issue des élections, le Comité Directeur sera composé de **15 membres pour la saison à venir**.
- Pour être candidat au Comité Directeur, il faut avoir le droit de vote à l'Assemblée Générale.
- Les candidatures individuelles doivent être reçues **8 jours avant la date de l'assemblée Générale**, soit **avant le 26 Juin 2026**. (par email : secretaire-hcc@hockey-compiegne.com ou compiegne.22002@ffhq.eu). Les candidats obtenant le plus de votes sont élus et entrent au Comité Directeur de l'association. L'ensemble de ces élections et désignations doit se faire le jour de l'Assemblée Générale et être enregistré dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale.

Formulaire de candidature

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

Dossier / thèmes / sujet (en particulier) que je souhaite prendre en charge (ou développer) si je suis élu au comité :

1.

2.

3.

